

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement et Canton
De RAMBOUILLET
Commune d'Auffargis

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 juin à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents :

Mesdames Marie VINCENT, Géraldine MENARD, Virginie ROLLAND, Corinne PETETIN, Claudine GIAMMATTEI, Céline EGLIZEAUD, Christine KARA, Dany MORUZZI.
Messieurs Bernard CHOPY, Pierre MAHON, Didier BINANT, Serge NICOLA, Laurent HUT, Jean-Pierre JACQUOT, Dominique PLANCHENAULT.

Etaient absents représentés :

Gérard CHIVOT ayant donné pouvoir à Virginie ROLLAND
Nathalie ENGUEHARD ayant donné pouvoir à Dany MORUZZI
Pascal HAMET ayant donné pouvoir à Daniel BONTE

Représentant la majorité des membres en exercice.

Virginie ROLLAND a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

B/ DELIBERATIONS

- 1) Actualisation du tarif pour l'étude surveillée
- 2) Création du service et des tarifs pour le « Temps d'Accueil Encadré »
- 3) Mise à jour du tableau des emplois
- 4) Remise gracieuse de dette locative
- 5) Commission Communale des Impôts Directs

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D/ QUESTIONS DIVERSES

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 22 mai 2014

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2014 a été approuvé à l'unanimité.

B/ DELIBERATIONS

Délibération n°2014-06-01 : Actualisation des tarifs de l'étude surveillée

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération n°4 du 28 mai 2013 fixant les tarifs d'étude surveillée,
VU l'avis des membres de la Commission Scolaire en date du 18 juin 2014 et du Conseil Municipal réunis en « Toutes Commissions » le 19 juin 2014,

CONSIDERANT que chaque prestation d'étude représente 1 heure 30 par jour.

Il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs actuels à compter du 1^{er} septembre 2014, comme suit :

Le tarif par prestation et par famille sera le suivant :

Pour un enfant : 2,60 euros

Pour deux enfants ou plus inscrits : 2,40 euros par enfant.

Tarif extérieur : 2,80 euros pour un enfant ou plus

Sur rapport de Madame MARIE VINCENT, Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE d'augmenter le tarif journalier de l'étude surveillée de la façon suivante :

Pour un enfant : 2,60 euros

Pour deux enfants ou plus inscrits : 2,40 Euros par enfant

Tarif extérieur : 2,80 euros pour un enfant ou plus

DECIDE que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

Délibération n°2014-01-02 : Création du service et du tarif pour le « Temps d'Accueil

Encadré

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire (JO n°0022 du 26/01/2013, page 1627),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis des membres de la Commission Scolaire en date du 18 juin 2014 et du Conseil Municipal réunis en « Toutes Commissions » le 19 juin 2014,

CONSIDERANT la nécessité de créer un service d'accueil obligatoire dès la sortie des écoles maternelle et élémentaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un service intitulé « Temps d'Accueil Encadré (T.A.E.) » pour permettre l'accueil des enfants des écoles maternelle et élémentaire dès la rentrée scolaire du mois de septembre 2014, dont le tarif sera le suivant :

Tarif : 1 euros/par jour/par enfant

Tarif extérieur : 1,10 euros/par jour/par enfant

Sur rapport de Madame Marie VINCENT, Maire-Adjoint aux Affaires Scolaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité pour la création du service « Temps d'Accueil Encadré »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 voix contre sur la création du tarif : D. PLANCHENAULT

APPROUVE la création du service intitulé « Temps d'Accueil Encadré »

APPROUVE la création du tarif journalier du « Temps d'Accueil Encadré » de la façon suivante :

Tarif : 1 euros/par jour/par enfant

Tarif extérieur : 1,10 euros/ par jour/par enfant

DECIDE que ce nouveau tarif entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2014.

PRECISE que la régie de recettes périscolaire actuelle sera modifiée en conséquence, par un avenant,

INDIQUE que les modalités de règlement de ce service seront identiques à celles appliquées à la restauration scolaire, à l'étude surveillée et aux classes transplantées.

Délibération n° 2014-06-03 : Mise à jour du tableau des emplois

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois

pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe de la filière Administrative, en raison d'un avancement de grade,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire, du Centre Interdépartemental de Gestion, pour l'avancement de grade.

Pour permettre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, il convient d'augmenter le temps de travail de 3 postes, comme suit :

2 postes au grade d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles

1 poste au grade d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Situation actuelle	Situation au 1 ^{er} septembre 2014
1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet	1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet
1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet	1 poste d'Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps non complet
1 poste d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1 poste d'Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à temps complet

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la création d'un emploi d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe de la filière Administrative à temps complet,

APPROUVE l'augmentation du temps de travail tel que présentée ci-dessus, pour permettre la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé

Délibération n° 2014-06-04 : Remise gracieuse de dette locative

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande de remise gracieuse de dette locative, exprimée par l'Assistante Sociale du secteur en faveur de Madame Josette Cordelle,

VU le montant de la dette en cours s'élevant à 672,21 €,

VU les titres en cours, à ce jour :

- n°201 du 14/08/2012 pour 105.55 €
- n°202 du 14/08/2012 pour 44.44 €
- n°229 du 05/10/2012 pour 522.22 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

APPROUVE la demande de remise gracieuse de la dette locative pour 672,21 €, en faveur de Madame Josette CORDELLE.

PRECISE que les titres suivants seront annulés par un mandat à l'article 6718 pour la somme de 672.21 € :

- n°201 du 14/08/2012 pour 105.55 €
- n°202 du 14/08/2012 pour 44.44 €
- n°229 du 05/10/2012 pour 522.22 €

AUTORISE Monsieur le Trésorier à effectuer toutes les écritures comptables se rapportant à ce dossier.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches administratives se rapportant à ce dossier.

Délibération n°2014-01-05 : Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire. Dans les communes de plus de 2000 habitants, cette commission, présidée par le maire ou son représentant, est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Bernard CHOPY	Virginie ROLLAND
Gérard CHIVOT	Claude LEGRAND
Pierre MAHON	Géraldine MENARD
Claude CHERON	Dany MORUZZI
Michel CHOPARD	Céline EGLIZEAUD
Marie-Hélène JACOTEZ	Corinne PETETIN
Yoann VILLAIN	Nathalie ENGUEHARD
Jean-Pierre JACQUOT	Marie VINCENT
Laurent HUT	Christine KARA
	Didier BINANT

C - INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal :

- Déchèterie : la fermeture a suscité quelques inquiétudes. Des bennes pour les déchets végétaux seront mises à disposition et la plantation de végétaux sera programmée courant octobre/novembre.

D - QUESTIONS DIVERSES

Bernard CHOPY indique que les travaux du Foyer Rural prendront fin en septembre. D'autre part :

- le crépi extérieur sera réalisé vers la mi-juillet
- nouveau revêtement de sol à poser dans la salle du 1^{er} étage

Les activités devraient y débiter fin septembre.

Marie VINCENT rappelle la préparation de la pizza-party le jeudi 26/06 à 20h45 et donne rendez-vous aux membres de la Commission Extra-Municipale de la Jeunesse le vendredi 27/06 au Centre Socio-Culturel à partir de 19h00 et rappelle la Fête du Village le samedi 28/06.

Daniel BONTE informe le Conseil que le P.N.R. souhaite faire une présentation de sa structure lors d'un Conseil Municipal. La demande est acceptée, Monsieur CHIVOT se charge de l'organisation avec le P.N.R.

Virginie ROLLAND évoque le désengagement de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et le transfert de celle-ci à la Communauté de Communes de Plaines et Forêt d'Yveline (CCPFY). Le coût de l'instruction d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable est estimé à 100 € en moyenne/dossier et sera entièrement supporté par la commune. Elle évoque aussi la numérisation à venir du PLU et du Cadastre.

Par ailleurs, elle indique que la CCPFY a lancé une réflexion sur le passage du statut de Communauté de Commune à celui de Communauté d'Agglomération. Daniel Bonte complète par la lecture du courrier du Préfet concernant le Schéma de Coopération Intercommunale en date du 21/06 /2014.

Daniel BONTE rappelle les différentes propositions de Nexity et notamment sur la dernière proposition qui n'est pas conforme aux souhaits de la commune.

Dominique PLANCHENAULT revient sur cette présentation, en effet, il lui semble difficile d'accepter les points suivants :

- 1 - la non prise en compte de l'évacuation des eaux pluviales provenant des maisons,
- 2 - l'abandon d'une entrée / sortie rue de la chicane qui impliquerait de facto la création d'une rue du haut en bas de la résidence,
- 3 - l'abandon de la possibilité de création de petits immeubles de 2 logements sur 2 terrains (remplacement de 2 maisons). Cette possibilité permettrait de diminuer la densité et de mieux répondre aux besoins d'Auffargis. Le refus de Nexity de considérer cette hypothèse s'appuyait sur une chute de rentabilité pour eux.

Sur ce sujet, Virginie ROLLAND répond que pour le point n°1, un accord semble formalisable, cependant les deux points suivants ne peuvent être imposés au promoteur du fait que c'est un projet de nature privée.

Serge NICOLA remercie chaleureusement l'ALCA et l'AIDEMA et la forte mobilisation des bénévoles pour leur implication à organiser la Brocante annuelle d'Auffargis et la fête de la musique. Le beau temps était au rendez-vous et les chineurs aussi.

La séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Daniel BONTE